



OUEST MOTOR'S FESTIVAL®

Les 17 et 18 novembre 2018

Parc des Expositions Lorient / Lanester 56

PARC
DES
EXPOS
Lorient Bretagne Sud

www.autoretro-sportprestige56.fr

sruaud2015@gmail.com

Vente volontaire de voitures et de motos de collection

BULLETIN D'INSCRIPTION :

Nom ou Société | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Prénom | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Adresse

Code Postal | | | | | | | | Ville Pays

Tél. | | | | | | | | | | | | | | | | | | Port. | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Email..... @.....

Société ou Activité :

Particulier

Professionnel : n° de siret

(Ci-après nommé « Exposant vendeur »)

La date limite d'inscription est fixée au 10 Novembre 2018

- Je réserve emplacement(s) voiture à 200€
- Je réserve..... emplacement(s) moto à 100€

Je règle à l'inscription :

- en espèces

- par chèque bancaire (compte en France uniquement) à l'ordre de **SEGEPEX Lanester**

Je certifie exacts les renseignements fournis ci-dessus, et avoir pris connaissance du règlement particulier (en annexe) de la vente volontaire du Ouest Motors Festival 2018.

Fait à.....

le.....

Signature :

Renseignements - Informations - Inscriptions

S'adresser à : Stéphane RUAUD - Tel : 06 98 76 17 04 - E-mail : sruaud2015@gmail.com

Correspondance adressé à : **A.R.S.P. - Stéphane RUAUD** - 43 rue Paul Guieysse
56100 LORIENT

RÈGLEMENT PARTICULIER

A l'occasion du Ouest Motor's Festival qui se déroulera les 17 et 18 Novembre 2018 à Lanester (56), le club organisateur, l'ARSP organise une vente volontaire de véhicules de collection (Voiture et Moto)

La manifestation aura lieu dans les locaux du Parc des Expositions de Lorient Agglomération à Lanester 56.

Horaires :

- **Vendredi accueil des exposants à partir de 14h et mise en place de 14h à 19h.**
- **Ouverture au public le samedi 17 Novembre de 9h à 20 h et le dimanche 18 Novembre de 9h à 18h.**

Article 1 : Inscription

La date limite d'inscription est fixée au 10 Novembre 2018

Avant toute inscription, il sera obligatoire de prendre contact avec le responsable de la vente volontaire.

Les droits de participation devront être réglés à l'inscription.

Les droits des exposants vendeurs inscrits, et qui n'auraient pas pu venir pour quelque raison que ce soit, resteront acquis aux organisateurs.

Les Organisateurs se réservent le droit de refuser toute inscription, sans avoir à se justifier.

Article 2 : Emplacement

Les emplacements seront attribués par l'Organisateur A partir de 8h le samedi matin pour les emplacements restant disponibles ou inoccupés, pourront être attribués à un autre exposant vendeur. Il est autorisé de louer plusieurs emplacements, soit séparés ou regroupés, mais suivant le schéma prévu par l'Organisateur.

Les emplacements devront être obligatoirement occupés par leurs titulaires, qui exposeront leur propre véhicule.

Tout emplacement non occupé à 8h00 le samedi 17/11, (Sauf cas prévu), pourra être réattribué sans aucune indemnité.

L'accès des véhicules des exposants sera autorisé, de 14h à 19h le vendredi pour le déballage et seulement à partir de 18h le dimanche pour le remballage. Tous les emplacements devront être vidés et restitués propres dès le dimanche soir.

Par mesure de sécurité, les allées de circulation intérieure devront rester libres pendant toute la durée du Festival. La circulation et le stationnement seront réglementés dans l'enceinte de la manifestation. (Parking exposant prévu en extérieur)

L' exposant vendeur s'engage à laisser son véhicule exposé jusqu'à la fin de la manifestation, soit jusqu'au Dimanche 18 Novembre à 18h00

En cas d'annulation de la manifestation par l'organisateur, les exposants ne pourront prétendre à aucun dédommagement supplémentaire, hormis la restitution du paiement de leur emplacement.

Article 3 : Obligations de l'exposant vendeur :

Lorsque l'exposant vendeur expose un véhicule, il signe un bulletin de participation qui vaut acceptation du règlement particulier. Il s'engage à remettre à l' acquéreur potentiel :

- L'original de la carte grise.
- Un certificat de non gage.
- Les documents afférents à l'entretien du véhicule (factures, carnet d'entretien et de garantie)
- Le double des clés.

Article 4 : Responsabilités de l'exposant vendeur :

L' exposant vendeur engage sa responsabilité sur l'état du bien qu'il vend :

Il s'engage à ne dissimuler aucune information susceptible d'induire en erreur un acquéreur et doit déclarer tout accident qu'aurait pu subir le véhicule, de même que les éventuelles anomalies de fonctionnements mécaniques, électriques, électroniques.

L' exposant vendeur doit également déclarer la provenance du véhicule (Pays d'origine), si ce dernier est issu d'un achat hors de France. L' exposant vendeur reconnaît être le propriétaire du véhicule et posséder un certificat d'immatriculation valide.

Les exposants sont responsables, vis à vis du public et des autorités, de la provenance de leurs véhicules.

Article 5 : Sécurité

L'organisateur décline toute responsabilité envers d'éventuels vols ou dommages intervenus sur les véhicules exposés à la vente.

En dehors des heures d'ouverture au public, les véhicules exposés seront gardés par une société de gardiennage.

Pour des raisons de sécurité, il est demandé aux exposants de prévoir un niveau de carburant le plus bas possible et de laisser les clefs de contact dans le véhicule ouvert, dans l'éventualité où l'organisation devait déplacer le véhicule.

DOSSIER DE PRESENTATION VÉHICULE

(réservé aux véhicules de + de 30ans à un prix de vente inférieur à 25 000€)

Photos extérieur + intérieur

Marque **Type** **Année**

Immatriculation **Assureur**

Présentation du véhicule

.....

.....

.....

.....

Prix de vente

Merci de bien vouloir préparer les éléments suivants :

- **1 Fiche de présentation au format A4 de votre voiture destinée à être apposée sur le pare-brise de votre véhicule**
- **Une 2ème fiche de présentation pour le speaker**
- **Des photos numérique pour intégration au catalogue et diffusion d'annonces sur nos différents supports WEB. (Les photos seront à transférer par mail à l'adresse suivante : sruaud2015@gmail.com).**
- **La fiche de décharge de responsabilité à nous remettre au plus tard, le vendredi 16 avant votre installation.**